NOTICE CONCERNANT LA DEMI-PENSION

1 Inscription au service de restauration

Pour avoir accès au service de restauration régulièrement (forfait choix du régime 4, 3 ou 2 jours fixes) ou très occasionnellement (hors forfait), l'élève doit être inscrit. Les élèves qui n'auront pas transmis la fiche d'inscription ne seront donc pas admis au service de restauration.

La fiche d'inscription est à rendre obligatoirement **accompagné d'un RIB** (remboursement de trop perçu, voyage, bourse, divers) avant le lundi 11 septembre 2023 au Professeur Principal.

Le changement de forfait est possible s'il est justifié mais il ne peut se faire qu'en début de chaque trimestre par écrit au service gestion.

IMPORTANT

❖ **Paiement**

- Il est possible de mettre en place, en début d'année scolaire, un prélèvement automatique mensuel en complétant le mandat de prélèvement SEPA et de fournir un RIB. L'échéancier est déterminé par l'agence comptable. Ce mode de paiement est fortement déconseillé aux familles percevant une aide financière (bourse et/ou aide à la restauration scolaire).

  Pour les familles ne souhaitant pas mettre en place ce prélèvement, les créances sont à régler à réception de l'avis aux familles envoyés chaque trimestre par mail, selon les modes suivants :
- Par **Carte Bancaire Internet (CBI)** sur le site dédié Scolarité Services accessible depuis le site internet du collège (Mon ENT – Télépaiement) ou à l'adresse suivante : https://famille.ac-montpellier.fr
- Par **chèque** bancaire libellé à l'ordre de **:** Agent Comptable Collège Le Bérange (noter au dos du chèque le nom, prénom et la classe de l'élève)
- En **espèces** (au secrétariat de la gestion du collège les lundis et mardis)

TARIFS RESTAURATION - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Le contrôle d'accès et de présence au service de restauration est fait au moyen d'un badge nominatif attribué à chaque demi-pensionnaire. Le 1er badge est mis à disposition gratuitement pour la durée de la scolarité au collège. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 6 €.

Le service de restauration fonctionne selon 3 formules pour des jours fixes à 4,10€ le repas.

Formule de restauration	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Forfait de demi-pension 4 repas	229,60 €	164,00 €	164,00 €
Forfait de demi-pension 3 repas	172,20 €	123,00 €	135,30 €
Forfait de demi-pension 2 repas	114,80 €	82,00 €	90,20 €

Le service de restauration est également accessible **occasionnellement** au tarif de 5 € par repas, payable d'avance au service de gestion du collège à 8h00 ou à la récréation de 10h05. Les élèves doivent présenter un mot des parents pour le suivi de la vie scolaire et de la gestion.